REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

2 03.88.70.62.28

Séance du Conseil Municipal du 30 mai 2014

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents 10 conseillers : UHLMANN Christian - KIEFFER Christophe -

BURGER Patrick.- UHLMANN Jean-Marc - BIANCHI Nathalie - BLOTTIER Martine ALLHEILLY Nicolas - FRITZ Julien -

FRENKEL Jean-Louis

Excusé: QUIEVREUX Jean – Luc

ORDRE DU JOUR:

- 1) Adoption du PV de la séance du 24 avril 2014
- 2) Raccordement de l'Alambic à l'assainissement
- 3) Acquisition de l'Alambic
- 4) Proposition pour la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs
- 5) Approbation du rapport d'activités de la Communauté des Communes Marmoutier-Sommerau
- 6) Travaux relatifs à la pose de la fibre optique
- 7) Rythmes scolaires rentrée 2014/2015
- 8) Instruction demandes de permis de construire
- 9)Nomination d'un délégué familial auprès de l'Union Départementale des Associations Familiales
- 10) Demande d'agrément du statut de loueur d'alambic et désignation d'un responsable
- 11) Communications et divers

2014-06-01 - Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2014

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

2014-06-02- Raccordement de l'alambic au réseau d'assainissement pour les eaux usées

Le Maire informe le conseil municipal que les eaux usées en provenance de l'alambic doivent être raccordées au réseau d'assainissement de la commune. Par conséquent, il soumet au conseil municipal un devis établi par l'entreprise DIEBOLT TRAVAUX PUBLICS de 67440 MARMOUTIER d'un montant de 2316 € TTC relatif à la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de réaliser les travaux, de retenir le devis de l'entreprise DIEBOLT de Marmoutier d'un montant de 2316 € T.T.C., autorise le maire à signer tout document concernant ces travaux.

2014-06-03 - Acquisition de l'Alambic

Le Maire se réfère à la délibération du 3 mars 2014 par laquelle le conseil municipal avait décidé d'acquérir un alambic pour un montant H.T. de 12 075 € et informe le conseil municipal que celui-ci est disponible auprès de l'entreprise Arnold HOLSTEIN en Allemagne à MARKDORF/Bodensee. Le prix d'achat est de 12 075 € H.T., soit 14 369.25 € T.T.C.

Pour éviter la facturation des frais de livraison, la commune devra récupérer le matériel directement chez le fabricant.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, après avoir écouté les informations du Maire autorise celui-ci à récupérer le matériel auprès du fabricant pour éviter la facturation des frais de livraison.

<u>2014-06-04 – Proposition pour la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs</u>

Sur proposition du Maire, le conseil municipal dresse la liste des personnes proposées pour la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs, à savoir :

12 membres titulaires parmi lesquels les services fiscaux en désigneront 6 :

UHLMANN Christian – FRITZ Julien – BIANCHI Nathalie – BURGER Patrick – BLOTTIER Martine – QUIEVREUX Jean – Luc – UHLMANN Jean – Marc – ALLHEILLY Nicolas – KIEFFER Christophe – FRENKEL Jean – Louis – STENGEL Denis Reinhardsmunster – HUBER Rémy Buchberg

12 commissaires suppléants parmi lesquels les services fiscaux en désigneront 6 :

DILLMANN Jean – MULLER Robert – VOGLER Antoine – KIEFFER Charles 17 Grand'Rue à Hengwiller – MARCK Marie-Antoinette – CASSIUS DE LINVAL Charles – KIEFFER Edmond – FREY Claude – MATHON Alain – JUNG Cathy – HELBOURG Jean-Paul Birkenwald – HEINTZ André Quatzenheim

<u>2014-06-05 — Approbation du rapport annuel d'activités 2013 de la communauté de communes</u> du Pays de Marmoutier-Sommerau

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel d'activités 2013 de la communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau. Chaque conseiller municipal a pris connaissance du rapport.

2014-06-06 – Travaux relatifs à la pose de la fibre optique

Le maire informe le conseil municipal que les travaux relatifs à la pose de la gaine destinée à contenir la fibre optique s'élève à 25 000 € env.

Cette dépense doit être pris en charge par la commune sans garantie d'obtenir une subvention équivalente de la part des services du conseil général En effet, le calendrier des travaux de la pose de

la fibre optique sur l'ensemble du territoire n'est pas arrêté et l'opérateur chargé de la gestion de ce service n'est pas connu à ce jour . Il faut donc admettre que beaucoup d'interrogations subsistent sur le déroulement de ces travaux.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il doit rencontrer prochainement un représentant de France Télécom pour obtenir des informations complémentaires.

Compte tenu des éléments en sa possession, le Maire propose au conseil municipal de rediscuter ce point lors d'une séance ultérieure.

Le conseil municipal a l'unanimité des membres présents décide de reporter la décision concernant la réalisation des travaux.

2014-06-07 – Rythmes scolaires – rentrée 2014/2015

Le maire informe le conseil municipal que le SIVU du Tannenwald, en accord avec le conseil d'école les maires de Reinhardsmunster et de Dimbsthal, adhère au programme de projet d'expérimentation sur une période d'une année et propose une organisation, des enseignements qui respectera les conditions suivantes :

- 8 demi-journées de cours par semaine au moins,
- 5 matinées de cours par semaine,
- 24 heures de cours hebdomadaires au maximum,
- 6 heures de cours par jour au maximum
- 3,5 heures de cours par demi-journée au maximum
- 1.5 heures de pause méridienne au moins,
- Le volume annuel des activités pédagogiques complémentaires ne sera pas modifié

Les horaires journaliers dans les différentes écoles du SIVU seront les suivants :

Le lundi 6 heures, le mardi 6 heures, le mercredi matin 3h, le jeudi 6 heures, le vendredi matin 3 heures.

Une telle expérimentation permettra de concilier les différents impératifs liés à l'organisation des rythmes scolaires en raisonnant à l'échelle de la semaine. Le périscolaire s'adaptera et prendra le relais entre midi, en fin d'après-midi et les après-midi du mercredi et du vendredi en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Un courrier sera adressé à l'Inspection Académique indiquant les horaires précités.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer les horaires retenus par le SIVU en accord avec le conseil d'école et les maires des 3 communes.

2014-06-08 - Permis de construire M. DECKER J. Michel

Le maire informe le conseil municipal que le permis de construire n'a pas pu être accordé à M. DECKER parce qu'il ne répond pas aux règles du plan local d'urbanisme de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents demande que M. DECKER dépose une demande de permis de construire conformément au règlement du PLU

2014-06-09 Nomination d'un délégué familial auprès de l'Union départementale des Associations Familiales.

Le conseil municipal nomme Mme Hélène ALLHEILLY délégué familial auprès de l'Union départementale des Associations Familiales

<u>2014-06-10 Désignation d'un responsable considéré comme gardien de chapiteau lors de la location de l'alambic.</u>

Le maire propose au conseil municipal d'effectuer une demande d'agrément du statut de loueur d'alambic ambulant et de désigner un responsable de l'alambic qui sera considéré comme gardien de chapiteau.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne M. UHLMANN J. Marc membre du conseil municipal responsable de la gestion de la location de l'alambic et autorise le maire à effectuer une demande d'agrément du statut de loueur d'alambic auprès de la Direction Régionale des Douanes de Strasbourg.

Communications et divers:

- 1) déclarations préalables M. OERTEL Christian et M. DIETEMANN Christian
- 2) Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. FRITZ à accéder à sa parcelle en passant par le domaine communal pour y aménager une aire de stationnement à condition que le passage ne porte pas préjudice aux tuyaux d'écoulement des eaux posés devant sa propriété par la commune
- 3) Recensement de la population de la commune à faire en janvier février 2015.Le maire informe le conseil municipal qu'il conviendra de nommer un agent recenseur dans les meilleurs délais.
- 4) Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Le maire informe le conseil municipal que les propositions formulées dans la délibération du 22 octobre 2013 ont été prises en compte en ce qui concerne le ban de la commune de Hengwiller
- 5) Association « Les Piverts » Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas d'informations concernant la prise en charge de la somme de 365 € relative au projet « halte au gaspillage alimentaire » destiné aux enfants des périscolaires. Il va contacter les maires des communes de Reinhardsmunster et Dimbsthal pour connaître leur avis sur le sujet.
- 6) Le maire informe le conseil municipal que la même cheminée ne peut pas être utilisée par l'Alambic et le four à tarte flambée. L'acquisition de 2 conduits de cheminée s'élèverait à 6000 € env. Le conseil municipal souhaite l'acquisition d'un seul conduit et demande d'autres propositions chiffrées qui seront discutées ultérieurement.
- 7) M.FRITZ, conseiller municipal, demande que soit étudier la possibilité d'acquérir une alarme pour la remise « alambic »
- 8) Le Maire indique qu'il faut envisager la possibilité de confier l'instruction des demandes de permis de construire au SDOS.

9) Le Maire informe le conseil municipal que la communauté des communes du Pays de Marmoutier-Sommerau met à la disposition de chaque commune un site internet à compter du 1 ^{er} juillet 2014. Ce site devra être mis à jour progressivement. M. FRENKEL, membre du conseil municipal se chargera de la mise à jour en collaboration avec le secrétariat de mairie.
Le Maire, Signé Marcel BLAES